

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR
Institut National Supérieur de l'Éducation Populaire et
Sportive (INSEPS)
Section Inspectorat — 9^{ème} Promotion



SUJET: Le Processus de Changement et d'évolution des Associations de Quartier et ses implications sur l'environnement et les conditions de vie des populations: l'exemple du Conseil de Quartier « Kurel suxxali Jammagën » de Saint-Louis.

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

Moog 21

Présenté par

Moctar Ndiaga GUEYE

Sous la Direction de:

Professeur Abdoulaye DIENG

Année académique 2001-2002



Sujet : Le processus de changement et d'évolution
des associations de quartier et ses implications
sur l'environnement et les conditions de vie
des populations
L'exemple du Conseil de quartier de Diamaguène –
Saint-Louis

- *Il n'est jamais trop tôt pour commencer ce que l'on ne peut jamais achever : toute notre vie durant, il nous faut continuer à apprendre.*

ERASME

- *Celui qui pose ses pas exactement dans les empreintes laissées par ceux qui l'ont précédé, n'invente rien ; au contraire, il accentue les ornières et les approfondit.*

PAUL VALERY

DEDICACES

A mes défunts parents, que le Tout puissant les accueille au paradis.

A ma très chère et brave épouse Ngoné NDIAYE, que Dieu la récompense de ses efforts louables.

A mes enfants Marième, Abdou Karim, Abdoulaye.

A tous mes amis

A toute la 9^e promotion des Inspecteurs de l'EPJS.

A tous ceux qui me sont chers.

Longue et heureuse vie.

Je dédie ce travail.

REMERCIEMENTS

- Toute ma gratitude va à l'endroit du Professeur Abdoulaye DIENG qui a bien voulu encadrer ce travail avec sérieux et méthode.

A tous les professeurs de la section Inspectorat de l'INSEPS.

A tout le personnel enseignant de l'INSEPS.

A Madame Ngoné NDIAYE pour ses orientations.

A Monsieur Ndiaga DIOUF, Président de la Commission PRADEQ.

A tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce travail.

GLOSSAIRE

- 1) **C.Q** : Conseil de Quartier
- 2) **PDQ** : Plan de Développement de Quartier
- 3) **PRADEQ** : Programme de Renforcement et d'Appui au Développement de Quartier.
- 4) **CCIADL** : Cellule de Coordination, d'Information et Animation pour le Développement Local.
- 5) **ADC** : Agence de Développement Communal
- 6) **ADD** : Association pour le Développement de Diamaguène
- 7) **AGETIP** : Agence pour l'Emploi et les Travaux d'Intérêt Public.
- 8) **ADM** : Agence de Développement Municipal.
- 9) **CETOM** : Collecte, Evacuation et Traitement des Ordures Ménagères.
- 10) **CP** : Comité de Pilotage.
- 11) **ASC** : Association Sportive et Culturelle.
- 12) **GIE** : Groupement d'Intérêt Economique.
- 13) **GPF** : Groupement de Promotion Féminine
- 14) **CEM** : Cellule Ecole Milieu.
- 15) **APE** : Association des Parents d'Elèves.
- 16) **AJF** : Association des Jeunes Filles

SOMMAIRE

INTRODUCTIONPage 8

PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE

Chapitre I : PROBLEMATIQUE GENERALE

I.1 Contexte de la recherche	Page 12
I.2 Etat de la question	Page 19
I.3 Hypothèse.....	Page 22
I.4 Construction du modèle d'analyse.....	Page 23
I.5 Analyse conceptuelle	Page 26
I.6 Justification du Thème.....	Page 42
I.7 Objectif de l'étude	Page 43
I.8 Méthodologie.....	Page 44

DEUXIEME PARTIE : CADRE DE L'ETUDE

CHAPITRE II : PARTIE THEORIQUE

II.1 Sur la réalité de la décentralisation au Sénégal	Page 48
II.2 Communes urbaines et Quartiers.....	Page 50
II.3 Sur l'aptitude de la décentralisation	Page 50

Chapitre III : QUELQUES ELEMENTS DE MONOGRAPHIE

III.1 Présentation du Conseil de quartier de diamaguene.....	Page 54
III.2 Présentation du programme de renforcement et d'appui au développement des quartiers.....	Page 57

Chapitre IV : OPINIONS DES HABITANTS DU QUARTIERS SUR LE KSJ

CONCLUSION.....	Page 68
BIBLIOGRAPHIE.....	Page 71
ANNEXES	Page 73
GUIDES	Page 74

INTRODUCTION :

Dans le cadre de la décentralisation et de l'implication des populations dans le développement de leur quartier, la commune de Saint-Louis a entrepris depuis 1995, une politique de mise en place de conseils de quartier, destinés à être des relais locaux de développement dans les quartiers.

Ce travail est exécuté par le Programme de Renforcement d'Appui au Développement des Quartiers (PRADEQ), avec l'appui technique et financier de partenaires au développement.

Ce nouveau programme traduit la volonté de dépasser des projets ponctuels en réponse à la demande de groupes particuliers pour adopter une approche globale et cohérente au niveau des quartiers.

Testée sur le quartier de Diamaguène à Saint-Louis, la démarche se poursuit aujourd'hui sur les autres quartiers ;

Le Conseil Municipal a adopté en Novembre 1997 une délibération demandant l'extension progressive du programme à l'ensemble des quartiers de la ville de Saint-Louis.

L'approche Pradeq se base d'avantage sur une logique de projet. Son objectif est de mobiliser les acteurs de la base dans la prise en charge du développement de leur quartier et de promouvoir la citoyenneté et la démocratie locale en favorisant un dialogue permanent entre populations, communes et partenaires au développement.

Son action consiste d'une part à appuyer les initiatives d'auto promotion portées par les acteurs locaux dans le quartier à travers la mise en place d'un cadre d'intervention adéquat, le « Conseil de quartier » et d'autre part à travers la définition et la mise en œuvre de Plan de Développement de Quartier. Son intervention couvre trois domaines :

D'abord, un appui institutionnel pour mobiliser les structures et les personnes ressources autour d'un Conseil de pilotage et plus tard autour du Conseil de quartier. Celle-ci joue un rôle de consultation pour toute intervention ayant pour cadre le quartier et enfin un rôle d'intermédiation en tant qu'interlocuteur privilégié des partenaires extérieures.

Ensuite, un appui méthodologique au comité de pilotage consistait à faire le diagnostic du quartier et élaborer le Plan de Développement du Quartier.

Enfin un appui en terme d'intermédiation financière constant consistant, après montage des projets prioritaires issus du PDQ, à accompagner le Conseil de Quartier dans la recherche de financement. Le Conseil de Quartier ayant été au préalable officialisé par l'autorité municipale.

Ce faisant, avec l'évolution de certains quartiers, comme celui de Diamugny, nous constatons des changements dans les mécanismes de fonctionnement. Dans les quartiers, désormais, les actions à mener sont concertées et planifiées.

Cette nouvelle situation pousse à poser le problème des mécanismes de changement et d'évolution des organisations associatives de quartier et de leur participation au développement du quartier.

La réponse à cette question commande une organisation de notre travail autour de quelques grands axes.

Nous parlons ainsi du cadre théorique. Nous évoquerons des éléments de la problématique constituée :

- d'une revue de la bibliographie déjà existante portant sur notre sujet.
- de la formation des hypothèses et des objectifs
- de la construction du modèle d'analyse
- de la justification du thème choisi et
- d'une analyse conceptuelle.

Ce faisant, nous élaborerons la méthodologie utilisée avant d'entamer le cadre de l'étude avec :

- une partie théorique et une monographie de la zone d'étude.

Enfin, nous exposerons, avant la conclusion des ébauches de résultats.

PREMIERE PARTIE
CADRE THEORIQUE

CHAPITRE I

PROBLEMATIQUE GENERALE

I.1/ CONTEXTE DE LA RECHERCHE :

Saint-Louis, en 1990, comptait 150 000 habitants.

Dans dix ans, selon les estimations, et du rythme d'accroissement de 3 % par an, hypothèse faible, elle en aura plus de 200 000. En l'absence jusqu'ici de tout progrès économique. Les jeunes atteignant l'âge actif, diplômés ou non, bénéficiant de formation professionnelle ou non, n'ont qu'une seule solution pour survivre : l'auto-emploi : à Saint-Louis, plus encore que dans les autres villes n'a jamais eu d'industrie moderne.

Le retard en matière d'équipements publics, s'est massivement accumulé depuis trente ans. Or il n'est pas comblé, et ne peut l'être, les finances municipales n'étant pas en mesure de faire face aux nécessités, même urgente du développement urbain. Non seulement par le fait de la rapidité de l'extension spatiale, mais parce que les recettes s'amenuisent, et rentrent de plus en plus mal, l'appauvrissement des citoyens ayant tendance à s'aggraver. Le simple fonctionnement, essentiellement la rémunération des personnels, absorbe plus de 80 % de son montant total et la part destinée aux investissements est de plus en plus rognée.

Dans ce contexte urbain actuel, le Partenariat Lille / Saint-Louis a eu l'idée de proposer aux quartiers de Saint-Louis de mobiliser les acteurs locaux dans la gestion de leurs problèmes de développement.

Ainsi l'expérience des conseils de quartiers dans la ville de Saint-Louis a commencé à partir de 1995 par un test au niveau du quartier de Diamaguène. Six critères avaient permis de sélectionner ce quartier, à savoir :

1. La régularité foncière
2. Le nombre d'habitants
3. Le dynamisme associatif
4. Le caractère défavorisé du quartier en termes d'infrastructures
5. Le degré de présence des organismes d'appui

6. Le caractère central du quartier sur le plan géographique.

En ce qui concerne l'extension aux autres quartiers, elle est liée à la forte demande manifestée par ces derniers et valorisée par la suite par le Conseil Municipal.

I.1.1/ Présentation du Quartier de Diamaguène :

a) Aspects socio-démographiques :

Le quartier de Diamaguène est situé dans le faubourg de Sor de la commune de Saint-Louis. Il est délimité au Nord par l'Avenue Charles De Gaulle, au Sud par l'avenue Rawane Ngom, à l'Ouest par la route nationale et le grand bras du fleuve Sénégal et à l'Est par l'avenue Moustapha Malick Guèye.

Créé en 1930 par le maire de l'époque, afin de reloger une partie des habitants de la langue de Barbarie, victimes du débordement des eaux de la marée, le quartier s'est ouvert progressivement à des migrants des villages environnants de Saint-Louis. Le nom de Diamaguène aurait été donné par les premiers arrivants, qui comparent leur lieu d'accueil à leur ancienne localité exposé à l'océan se seraient écriés : « Voici la paix », c'est-à-dire en Ouolof diama diaa ngi, et qui donna par la suite Diamaguène.

Cette paix n'allait cependant pas durer longtemps, puisque dès le début des années 50, le quartier composé essentiellement d'habitations en paille connaîtra à plusieurs incendies ravages et inondations dont la plus récente, en 1994 a été l'un des plus spectaculaires.

Le quartier a connu un début du lotissement resté inachevé en 1980. Il comprend 734 parcelles dont 696 sont effectivement habitées. Les 38 parcelles restantes s'occupent pour la plupart d'activités économiques. Le quartier de Diamaguène passe pour être le quartier qui accueille le plus d'activités relevant du secteur informel. Si l'ensemble des quartiers situé entre l'avenue Charle

Gaule et la voie ferrée (quartier Ganaw Rail) dispose d'un titre, la plupart des parcelles des autres sous-quartiers ne bénéficient que d'un droit d'occupation.

Le quartier de Diamaguène abrite une grande partie des infrastructures d'une grande envergure du faubourg de Sor. En effet, c'est dans ce quartier que se trouve le grand marché de Sor, le stade Maître Babacar SEYE, la gare routière et la gare ferrovière. Diamaguène ne dispose pas d'une école primaire sur son territoire, mais abrite un dispensaire créé en 1962. Les réseaux d'eau, d'électricité et de téléphone desservent le quartier qui dispose également de deux réseaux d'égouts, dont un seul est fonctionnel.

L'enquête d'assainissement menée en 1996 par le PRADEAQ a permis d'estimer la population de Diamaguène à 8 300 personnes (51,5 % de femmes et 49,5 % d'hommes). Le quartier abrite 750 ménages, soit en moyenne de 11 personnes par ménages. Cette population est très jeune puisque 73 % est âgée de moins de 35 ans et 46 % de moins de 16 ans. La religion dominante est l'islam, pratiquée par 85 % de ses habitants, le reste étant composé de catholiques. Les Tidianes représentent la confrérie dominante (60 % de la population), les autres confréries se partagent le reste.

L'ethnie dominante est composée des Ouolofs, qui regroupent 70 % de la population, alors que les peuls viennent en deuxième position avec 19 % de la population.

Ce recensement a également permis de constater que 72 % des ménages habitent Diamaguène depuis une vingtaine d'années, et que 75 % sont originaires de la ville de Saint-Louis.

Sur le plan de l'organisation sociale, le délégué de quartier nommé par arrêté municipal 1996 représente l'administration communale du quartier. La vie associative de Diamaguène, particulièrement riche, se compose de 4 associations Sportives et Culturelles (ASC), de plus de 27 groupements de femmes, d'une Association de Développement (ADD) et d'un conseil de quartier regroupant toutes les structures du quartier installé par arrêté par la municipalité.

Cent quatorze (114) ménages sur 137 de Diamaguène, ont accepté de répondre aux différentes questions proposées (83,2 % de l'échantillon)

Les revenus mensuels des ménages de Diamaguène sont les suivants :

Revenus mensuels des ménages (F CFA)	Pourcentage (%)
Moins de 40 000	16,6
41 000 à 80 000	34,2
81 000 à 130 000	27,2
131 000 à 200 000	12,3
Plus de 200 000	9,7
Total	100,0

Les chiffres concernant le niveau d'instruction sont les suivants :

Niveau d'instruction	Pourcentage (%)
Primaire	43,4
Secondaire	25,4
Qualification professionnelle	11,0
Total	100,0

Les problèmes rencontrés par les habitants du quartier sont les suivants :

Problèmes rencontrés	Pourcentage (%)
Manque de financement	43,0
Manque d'appui	24,0
Ignorance des démarches	14,5
Pas de réponse	18,5
Total	100,0

I.1.2/ Assainissement :

a) Les ordures ménagères :

Depuis le mois de Février 1996, le quartier de Diamaguène bénéficie de trois systèmes de ramassage des ordures, mais les habitants n'en sont pas pleinement satisfaisantes.

- Le premier système mise en place par la municipalité consiste au ramassage et à l'évacuation des ordures ménagères par des véhicules communaux. Ce système a le défaut de ne pas desservir tous les sous-quartiers de Diamaguène et de ne pas permettre d'assurer régulièrement le ramassage. Par ailleurs, ne dispose que de deux bacs à ordures, lesquels sont placés loin des habitations, sur la berge du fleuve, en traversant la route nationale. Conséquemment, les habitants du quartier se voient obligés de déverser leurs ordures dans la rue, le jour où le ramassage n'est pas effectué.
- Le second système a été initié par l'AGETIP, en association avec l'ADD, dans le cadre du Programme Alimentaire Mondial (PAM), font for Work, et doit consister au recrutement par l'ADD de 904 jeunes volontaires du quartier qui doivent travailler par équipe de 15 à tour de rôle durant un mois non renouvelable. La rémunération consiste à l'octroi de vivres et au versement de 10 000 F CFA pour chaque participant.

L'inconvénient de ce système est que d'une part, l'octroi de vivres pour faire travailler ces jeunes est perçu comme un système de placement pour affaiblir, situation dévalorisante, et que d'autre part, il n'offre pas la possibilité d'exercer de façon permanente une activité rentablement salariale.

- Le troisième système, en réaction aux failles et défauts des deux premiers systèmes, a été initié par la municipalité et consiste à la mise sur pied d'un dispositif de ramassage, mettant à contribution les populations. La municipalité a insisté que seuls 30 % des ménages de Diamaguène payent

effectivement taxe sur les ordures ménagères, ce qui est insuffisant pour assurer un service de ramassage convenable. Elle a donc enquêté sur la possibilité de faire participer financièrement les populations à la récolte des ordures ménagères.

Cette enquête a souligné que 88 % des habitants étaient prêts à cotiser pour bénéficier d'un système efficace d'évacuation des ordures. Elle a donc mis sur pied les GIE CETOM.

Le GIE - CETOM regroupe 9 jeunes résidant dans le quartier et appartenant à divers associations. Il dispose de quatre charrettes, de cinq chevaux et reçoit de la municipalité une subvention mensuelle de 150 000 F CFA.

Aujourd'hui, 400 ménages sont abonnés à ce système et doivent donner une contribution mensuelle de 500 F CFA pour bénéficier des services du GIE. Les charrettes procèdent au ramassage quotidien des ordures dans le quartier. Malgré tout l'intérêt que suscite le système en raison de son caractère participatif, des problèmes subsistent, liés d'une part, au fait que les ménages qui ne contribuent pas déversent leurs ordures dans les rues et que, d'autre part, le ramassage des ordures pour ceux qui contribuent ne se fait pas régulièrement, obligeant alors ces derniers à observer de temps à autres leurs ordures dans les rues. Les petits talibés se chargent de cette corvée, moyennant 25 F CFA pour le service rendu.

b) Les eaux usées et les eaux de pluie :

Il existe plusieurs systèmes d'évacuation des eaux usées à Diamaguène. Le premier système construit par la municipalité en 1964 n'est plus fonctionnel. Le deuxième système du réseau SINCO a été construit en 1990 mais son fonctionnement ne donne pas entièrement satisfaction aux populations qui se plaignent de refoulements. Les fosses septiques sont également aménagées dans certains ménages. L'enquête de 1996 réalisée par la PRADEQ indique que 11 % des ménages sont reliés au réseau SINCO, tandis que 73 % disposent de fosses septiques et que les 16 % restants ne disposent d'aucun système. Mais

l'enquête révèle aussi que 32 % des fosses existantes sont dégradées ou hors d'usage. Par ailleurs l'absence d'étanchéité de ces fosses constitue aussi un risque important de pollution de la nappe phréatique située à moins d'un mètre de profondeur.

Le vidange des fosses est fréquent et, selon les populations, cela démontre bien leur inadaptation. L'insuffisance du système d'évacuation des eaux usées dans le quartier, fait que la plupart des habitants déversent leurs eaux usées dans la rue ou dans le fleuve, contribuant ainsi à augmenter les effets de pollution. Le quartier de Diamaguène se situe sous le niveau du fleuve et sa nappe phréatique est peu profonde, d'où les risques permanents d'inondation durant l'hivernage. Un des habitants interrogés donne son avis sur les problèmes liés à l'insuffisance de l'assainissement du quartier.

« Il existe un gros problème à Diamaguène, celui de l'absence d'assainissement. C'est une zone marécageuse et à l'époque de nos parents les pirogues venaient jusque dans les maisons. La nappe phréatique est très proche on la rencontre à moins d'un mètre de profondeur. Quand il pleut, l'eau s'infiltré, et il n'y a pas de système d'évacuation fiable. Ceci a poussé la municipalité d'élaborer un projet de construction de 114 labrines dans les foyers et les bénéficiaires doivent contribuer pour 3 618 F CAF chacun ; c'est bien, mais c'est cher pour des habitants du quartier où il y a beaucoup de personnes retraitées et des chômeurs... L'évacuation des ordures connaît aussi un problème dans le quartier car beaucoup d'habitants ne sont pas abonnés à CETOM : ils déversaient leurs ordures sur les rails.

c) Cadre de vie :

Diamaguène souffre de l'absence d'espaces verts et d'arbres. Les campagnes de reboisement ont été effectuées par les ASC et d'autres structures, mais la salinité du sol et le suivi insuffisant rendent difficile la survie des arbres. Du fait de la stagnation des eaux usées et des dépôts d'ordures sauvages, le

quartier a la réputation d'être sale. Il s'y ajoute que l'absence d'éclairage public crée un sentiment d'insécurité partagé. Le quartier ne dispose d'aucun lampadaire fonctionnel.

Écoutons les plaintes d'un habitant interrogé :

« Le quartier est plongé dans l'obscurité toute la nuit. Des lampadaires sont installés depuis trois ans, mais aucun ne marche plus depuis leur inauguration. Ce ne sont pas les habitants qui doivent faire marcher les lampadaires, mais la municipalité. C'est elle aussi qui doit s'occuper de l'assainissement mais elle s'occupe plus de politique que de problèmes de ses habitants. Nos problèmes, ce sont les inondations, l'absence d'éclairage public, le manque d'emploi etc... »

Avec la présence du Conseil de quartier chargé de mettre en œuvre des projets inscrits au Plan de Développement du quartier, assistons-nous à l'amélioration des conditions de vie des populations ou à l'aggravation de la dégradation ?

Nous allons à présent, pour répondre à cette question, au delà des données collectées, visiter la documentation se rapportant à notre problématique de recherche.

I.2. ETAT DE LA QUESTION :

Dans son livre intitulé « Saint-Louis du Sénégal : mort ou naissance ? » Régime Bonardel rend bien compte des difficultés que vivent les quartiers de Saint-Louis.

En effet l'auteur est partie de la situation précoloniale de Saint-Louis, jusqu'à nos jours. Elle soulève aussi les problèmes de la forte croissance démographique, de la régression de l'emploi et du règne de l'informel. En outre, elle aborde le problème des mutations spatiales contemporaines marquées par les quartiers de Sor Marméal, Ndiolofène, Diamaguène, Léona, dont l'organisation est complétée au début des années 60. Une troisième étape

d'urbanisation commence à la fin des années 70 mais, faute de moyens financiers, elle ne sera pas réalisée.

Enfin elle a également abordé la sensible dégradation urbaine depuis les années 60. Selon l'auteur, le retard, en matière d'équipements publics, s'est massivement accumulé depuis trente ans. Or, il n'est pas comblé, et ne peut l'être, les finances municipales n'étaient pas en mesure de faire face aux nécessités, même urgentes, du développement urbain.

Non seulement par le fait de la rapidité de l'extension spatiale, mais parce que les recettes s'amenuisent, et rentrent de plus en plus mal, l'approvisionnement des citoyens ayant tendance à s'aggraver.

Dans le document intitulé « diagnostic institutionnel participatif de l'association pour le Développement de Diamaguène, Abdoulaye DIENG emboîte le pas à Régine Bonardel, et se penche spécifiquement sur le quartier de Diamaguène. Dans son diagnostic, il décrit, analyse et évalue les modes d'existence et de fonctionnement réels de l'Association de Développement de Diamaguène (ADD). En effet l'auteur est partie de la situation de précarité sociale très avancée d'une importante frange de la population. Cette précarité serait liée en bonne partie au manque d'organisation et d'initiatives entrepreneuriales, particulièrement des jeunes.

Dans sa conclusion, l'auteur note les problèmes et les atouts du quartier. Les problèmes s'étagent comme suit du point de vue des habitants :

- L'insalubrité, l'absence d'assainissement ;
- La précarité sociale ;
- L'insécurité.

Les atouts identifiés pour le quartier sont :

- L'existence du Conseil de quartier ;
- La présence de personnes et organisations ressources dans le quartier ;

- La prise de conscience de la municipalité et des partenaires.

Toutefois dans son diagnostic, Abdoulaye NIANG tire quelques enseignements sous forme de recommandations :

- Favoriser l'existence d'un cadre autonome de concertation des associations locales : ce cadre doit avoir une envergure nationale et aura des représentations au niveau local.

La vocation qui est triplé est d'abord de favoriser l'unité d'activité des associations locales par une harmonisation de leurs points de vue aux institutions un pôle populaire de propositions alternatives au développement, ainsi qu'une force de pression.

Finalement il doit devenir un instrument collectif de négociation de financement au profit des associations locales :

- Favoriser l'acquisition, au niveau local, d'un siège pour chaque représentation du cadre de concertation : ce siège doit être fonctionnel et en mesure de fournir un appui technique aux associations locales confrontées le plus souvent à un manque de moyens pour confectionner dans les délais exigés, un dossier de projets ;
- Favoriser le passage des associations devenues mûres au statut d'ONG et aider à la définition d'un protocole d'accord type normalisant les modalités de collaboration et de partenariat entre ces dernières et les associations locales ;
- Introduire dans le programme formation défini à l'intention des associations des modules de formation en dynamique de groupe : la dynamique des interaction sociales dans les groupes, la formation des conflits dans les groupes, les techniques de conduite des réunions etc.

Le travail collectif des agents de l'Agence de Développement Communal sur le diagnostic institutionnel participatif du Conseil de quartier de Diamaguène, comporte deux parties essentielles.



1. Constat critique du non fonctionnement des instances du Conseil de quartier
2. Comportements organisationnels à entreprendre, pour un meilleur fonctionnement du Conseil de quartier.

En fait, dans leur étude, il faut une comparaison entre le fonctionnement actuel du Conseil de quartier et ce qu'il devrait véritablement être, au regard de sa conception de base.

Aussi participent-ils à une meilleure compréhension des objectifs et de la forme du Conseil de quartier de Diamaguène.

Enfin, ils étudient la dynamique relationnelle du Conseil de quartier pour améliorer son existence.

La brève bibliographie non exhaustive nous aurait permis de voir la réalité du Conseil de quartier face aux conditions de vie des populations. Nous constatons au demeurant que très peu d'études se sont consacrées à ce phénomène, expliquant ainsi la littérature peu fournie dans le domaine.

Les acteurs qui ont consacré leur étude sur ce problème, n'ont pas poussé très loin leurs réflexions. Cela s'explique du fait que seulement quelques aspects du problème les intéressaient. Par conséquent, ils n'ont pas pris en considération les autres aspects de la question.

Ce faisant, nous allons, dans notre travail, nous démarquer des études antérieures et nous consacrer à l'étude du processus de changement et d'évolution des quartiers et leurs implications sur les conditions de vie des populations. Faut-il préciser qu'aucun auteur jusque là n'a traité du budget...

Nous allons focaliser notre attention sur le quartier de Diamaguène, qui est le pionnier des Conseils de quartier.

I.3/ HYPOTHESE :

Il convient de constater, au terme des visites effectuées dans les quatre Conseils de quartier ainsi qu'à l'agence de développement communal de Saint-

Louis, que les Conseils de quartier constituent des supra structures regroupant l'ensemble des associations du quartier ainsi que les acteurs locaux.

De ce point de vue, nous pouvons formuler notre hypothèse :

- Avec une nouvelle démarche, les Conseils de quartier interviennent comme un espace de mobilisation des ressources susceptibles de permettre aux quartiers d'assurer leur épanouissement et de favoriser un développement communautaire auto-entretien à l'échelle quartier.

A partir de cette hypothèse, nous allons construire notre modèle d'analyse.

I.4/ CONSTRUCTION DU MODELE D'ANALYSE :

Pour ce faire, et pour vérifier notre hypothèse, nous allons présenter les variables impliquées dans l'étude, et les rendre opérationnelles. Il convient donc de décomposer nos concepts en dimensions puis en indicateurs.

Il est évident que le Conseil de quartier a véritablement engendré le développement communautaire auto entretenu. Le Conseil de quartier peut être considéré comme une variable explicative dans la mesure où il favorise une nouvelle forme de planification stratégique, et de renforcement du dialogue social.

Le développement communautaire auto entretenu a fait des habitants du quartier non pas des populations, mais des acteurs dynamiques, avec une capacité organisationnelle pouvant permettre une amélioration des conditions de vie du quartier.

Ces deux dimensions, à savoir la capacité organisationnelle et les conditions de vie du quartier constituent de variables dépendantes.

Nous allons évaluer ces dynamiques à l'aide d'indicateurs, en les considérant l'un après l'autre.

La nouvelle forme de planification stratégique est observable à travers la constitution des commissions techniques du Conseil de quartier. En effet ces

commissions ont été montées en réponse aux thèmes retenus lors des ateliers de planification.

Le dialogue social est possible grâce à la cohabitation permanente des membres des organisations communautaires de Diamaguène au sein du Conseil de quartier. Cela se traduit par une grande solidarité des responsables sur le terrain lorsqu'il s'agit de défendre les intérêts du quartier.

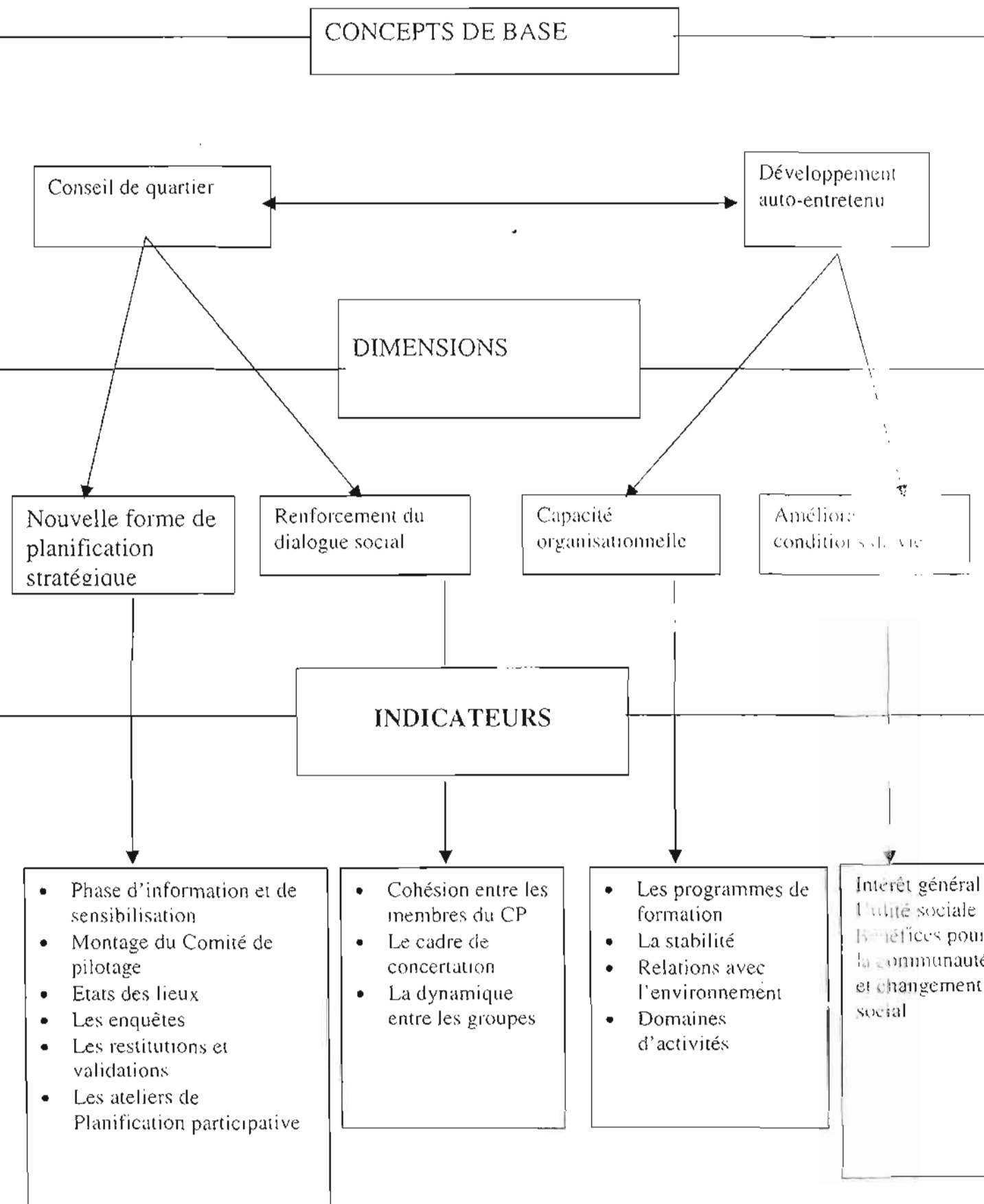
Au demeurant, la capacité organisationnelle est la conséquence des programmes de formation définis à l'intention des membres du Conseil de quartier.

Nous constatons au niveau du Conseil de quartier une pluridisciplinarité des membres, acquise grâce aux différentes sessions de formation reçues.

En définitive, le développement communautaire auto-entretien est rendu possible grâce à l'existence du Conseil de quartier. Ce mécanisme permet une amélioration des conditions de vie des populations à travers l'exécution, par les partenaires au développement, des projets issus du Plan de Développement du Quartier.

Par le schéma suivant, nous allons représenter les relations entre les éléments traités bientôt.

SCHEMA DE LA CONSTRUCTION DU MODELE D'ANALYSE



I 5 Analyse conceptuelle.

Dans la perspective d'une meilleure compréhension de notre thème, nous allons élucider et définir les mots et expressions importants contenus dans notre recherche.

I 5. 1 Nouvelle forme de planification stratégique.

- **Phase d'information et de sensibilisation**

C'est l'étape de départ. A ce niveau, les activités sont menées de manière graduelle à savoir :

1/ Recensement et classification des organisations communautaires.

Tout le quartier est passé au peigne fin pour identifier les entités associatives. Pour se faire, l'équipe du PRADEQ, appuyée par d'autres personnes, mène le recensement à travers tous les secteurs du quartier. Des fiches de recensement sont confectionnées à l'occasion, et portent entre autre : dénomination, objet, date de création, nombre de membres, siège social, numéro du récépissé.

2/ Réunion d'informations et de sensibilisation.

L'activité de recensement et de classification des organisations communautaires du quartier prépare la tenue d'une grande réunion d'informations et de sensibilisation. Elle va au-delà de la simple information dans son caractère factuel. En fait cette réunion met en relation les représentants des membres de la commission PRADEQ, les organisations communautaires, les notables, les chefs religieux, le délégué de quartier, les élus locaux.

C'est donc un acte qui suppose un échange, une certaine réciprocité constituant un nouveau message émis : une réunion où chacun peut s'exprimer.

C'est un moment privilégié d'explications de clarifications sur la démarche adoptée par la PRADEQ. A cette occasion l'assistance ne manque pas d'évoquer quelques difficultés liées aux conditions de vie du quartier.

A Diamaguène, le dispensaire est le lieu habituel des réunions du quartier. Faut-il observer que la salle du dispensaire a toujours servi de cadre de rencontres depuis le début du processus jusqu'à nos jours.

Enfin la réunion d'informations et de sensibilisations s'adresse à un échantillon très représentatif de la population de Diamaguène.

Le tableau suivant nous informe sur le nombre et le type d'organisation recensée dans le quartier.

N° d'ordre	Type d'association	Activités principales	Nombre
01	Association Sportive et Culturelle (ASC)	Sports (football) Culture (théâtre)	05
02	Groupement d'intérêt économique (GIE)	Activités économiques	07
03	Groupement de Promotion Féminine (GPF)	Crédits rotatifs	08
04	Cellule Ecole Milieu (CEM)	Promotion de l'école primaire de Diamaguène	01
05	Comité de santé	Promotion du dispensaire de Diamaguène	01
06	Association de Développement	Développement de l'environnement	01
07	Association des parents d'élève (APE)	Appui au développement de l'école	01
TOTAL			24

Notons que en ce qui concerne les visites à domiciles, elles s'adressent particulièrement au délégué de quartier d'abord, ensuite aux élus locaux habitants le quartier, les imams et quelques notables. L'objectif principal est de les informer sur la présence de la commission PRADEQ.

- **Montage du comité de pilotage :**

On constate déjà que l'élaboration du Plan de Développement est basée sur un processus participatif articulé en plusieurs étapes et où l'apparition de la méthodologie ainsi que la validation consensuelle sont érigées en principes. Le but d'une telle démarche n'est pas seulement d'aboutir à ses résultats fiables et pertinents, mais c'est surtout de faciliter une maîtrise des problèmes du quartier par les populations ainsi qu'une appropriation de quelques outils méthodologiques utiles pour appréhender ces problèmes.

Le comité de pilotage se veut l'organe représentatif de l'ensemble des organisations communautaires du quartier.

Ce faisant, des critères ont été retenus, conditionnant ainsi toute participation au comité de pilotage : le Conseil de quartier est composé d'associations qui se seraient constituées au moins 6 mois avant l'assemblée générale constitutive.

Il faut préciser que le délégué de quartier ainsi que les élus locaux résidents dans le quartier sont membres du comité de pilotage, à titre consultatif.

- **Etat des lieux :**

A l'issue du comité de pilotage (CP) trois commissions thématiques ont été créées pour réaliser un état des lieux du quartier. Il s'agissait des commissions « Action sociale, Aménagement, et Environnement et enfin Education, Emploi et Formation dont les membres étaient des mandataires de structures composant le CP.

L'objectif de l'état des lieux consistait à déterminer les axes fondamentaux du développement du quartier et à fournir une base de données générales sur lesquelles devraient s'appuyer des enquêtes complémentaires.

- **Les enquêtes :**

Les enquêtes menées auprès des ménages et des opérateurs économiques du quartier ont été combinées à ces données qualitatives. L'enquête ménage et opérateur économique a été réalisée par les membres des commissions répartis en équipes et supervisés par les membres de la commission PRADEQ. Le quartier de Diamaguène a été en secteurs correspondant à des zones géographiquement homogènes. Le nombre de ménages enquêtés correspond à 1/10^{ème} de l'effectif de ménage du quartier et dans chaque zone, le nombre d'enquêtés était proportionnel à sa représentativité par rapport au quartier.

La corrélation des informations qualitatives fournies par l'état des lieux et celles statistiques obtenues grâce aux enquêtes de terrain au niveau des ménages et des opérateurs économique du quartier constitue la base du diagnostic.

- **Les restitutions et validations :**

Un pré rapport du diagnostic a été soumis à l'appréciation de la population du quartier ainsi qu'à ses différentes composantes à travers des séances de restitution – validation. Dans un premier temps, le diagnostic a été présenté par la commission PRADEQ au Comité de Pilotage. Puis le CP a piloté lui même les restitutions en direction de groupes sociaux stratégiques (les GPE, les associations, les femmes, les personnes âgées, les jeunes ainsi que le CP. Ces groupes focus ont permis à la fois de valider les résultats des études, de les amender si nécessaire, mais aussi de déterminer les trois problèmes prioritaires du quartier ainsi que de chacun des groupes cibles. Le diagnostic valide a constitué le document de base de la première partie du PDQ.

- **Les ateliers de planification :**

A partir des problèmes recensés dans le diagnostic et lors des restitutions, des ateliers de planification stratégique participative sont venus compléter l'ensemble de la démarche. Le modèle de planification des projets par objectifs, dit « ZOPP), a été utilisé afin d'assurer une analyse consensuelle des problèmes et priorités, la définition d'objectifs clairs réalisés et opérationnels. Trois jours durant, une trentaine de personnes ressources sélectionnées au sein

du quartier, à partir des groupes cibles, ainsi que des autorités administratives, religieuses et politiques se sont réunies pour déterminer les orientations au développement du quartier.

La première étape a consisté à travailler autour des problèmes du quartier. Ainsi la validation / harmonisation des problèmes identifiés au cours des restitutions de l'étude diagnostic pour chaque problème, les principales causes et conséquences.

Ensuite les problèmes ont été classés en composantes puis hiérarchisés selon l'ordre de priorité au niveau du quartier.

La seconde étape de l'atelier a permis de transformer les problèmes en objectifs opérationnels de développement et définir un plan d'opérations des actions à mener pour promouvoir le développement communautaire du quartier de Diamaguène.

Le plan de développement du quartier de Diamaguène est l'aboutissement de ce processus de développement local participatif.

Il constitue un document de planification stratégique opérationnel et consensuel mais qui demande toujours à être réactualisé en fonction de l'évolution de l'environnement interne et externe.

I.5/ RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL :

- **La cohésion entre les membres du comité de pilotage :**

La cohésion est la force du désir qu'ont les membres de demeurer dans le groupe et de marcher avec lui. Au sein du comité de pilotage, malgré la diversité d'appartenance associative, l'objectif est commun et partagé par tous : sortir Diamaguène des mauvaises conditions de vie.

La cohésion n'empêche cependant pas les membres du comité de pilotage de discuter, parfois avec passion, sur le choix des stratégies à entreprendre.

- **Le cadre de concertation :**

Pour bien gérer la dynamique mise en place, le comité de pilotage a établi une communication interpersonnelle efficace. Cette communication interpersonnelle est rendue possible grâce au cadre de concertation. Désormais, dans le quartier, les décisions se prennent rapidement, de manière concertée, en toute démocratie. Tous les membres du comité de pilotage participent aux activités qui concernent la prise de décision, la détermination des objectifs et la résolution des problèmes. Néanmoins, une forte participation ne convient pas à toutes les situations et ni à toutes les tâches.

La conception du cadre de concertation repose sur les besoins suivants

- faciliter la circulation de l'information et les prises de décision, afin que l'on puisse mieux gérer l'incertitude et que soient atteints les objectifs de l'organisation.
- Définir clairement l'autorité et la responsabilité attachées aux postes et unités de travail afin que soit tiré tout le profit escompté de la division du travail et d'une bonne définition des postes.
- Instaurer le degré d'intégration souhaité (coordination) entre les commissions.

Le cadre de concertation comprend aussi les organisations externes avec lesquelles le comité de pilotage se trouve en contact direct.

• **La dynamique entre les organisations de base :**

Au sein du comité de pilotage, on note l'existence des fortes relations intergroupes. En effet diverses organisations composent le comité de pilotage. Grâce au contact occasionné par le CP, l'écart relationnel entre les organisations, contrairement à ce qui existait, se réduit d'avantage.

Les groupes doivent souvent travailler avec ou à travers d'autres groupes pour atteindre leurs objectifs. Les autres groupes au sein de l'organisation posent souvent des problèmes et manifestent des exigences vis-à-vis des styles des autres groupes. Les facteurs qui agissent sur les comportements et les résultats obtenus dans les relations interrogatives sont influencés par le dynamique interpersonnelle et dynamique de groupe et les influencent à leur tour.

1.5.3/ CAPACITE ORGANISATIONNELLE :

- **Les programmes de formation :**

Etre acteur de développement local suppose de l'expertise minimum sans laquelle toute action ne procéderait que de la bonne volonté et n'aurait en perspective ni durée, ni cohérence. Il s'y ajoute que le quartier de Diamaguène connaît à présent des évolutions considérables qui demandent des ressources humaines averties. C'est pourquoi une série de programmes de formation destinés surtout aux jeunes du quartier ont été réalisés et entre autres :

- Gestion et administration d'une association.
- Gestion financière et comptable.
- Elaboration et mise en œuvre de plans d'actions.
- Gestion organisationnelle des associations et planification stratégique des activités.
- Techniques de mobilisation sociale et gestion des ressources humaines en milieu populaire.
- Entreprenariat.
- Techniques de compostage et gestion de sites des ordures.
- Prévention et gestion des conflits au sein du conseil de quartier.
- Techniques d'animation.
- Les mécanismes de contrôle.
- Le leadership.
- La définition de poste.
- Les techniques d'évaluation
- Processus de montage d'un projet communautaire.

- **La stabilité :**

La stabilité d'une association provient de sa capacité à fonder et à renforcer son autonomie par rapport à toute la volonté de soumission venant d'un segment quelconque de l'environnement. De plus elle renvoie à sa capacité

d'assurer sa cohésion, son unité interne et son fonctionnement de manière continue. Evoluant dans un environnement fortement politisé et marqué par la rivalité inter-associative et parfois inter-confrérique, les associations s'exposent à des risques d'ingérence dans leur fonctionnement de la part surtout des leaders d'association, des religieux et des hommes politiques. Ce risque est d'autant plus grand que ce sont les hommes politiques qui contrôlent généralement l'accès aux ressources dont peuvent avoir besoin les associations de développement pour leur fonctionnement et réaliser leurs objectifs du moment. L'existence d'un tel pouvoir occasionne trois attitudes problématique au sein du mouvement associatif selon le Professeur Abdoulaye N. dans « diagnostic institutionnel participatif de l'association pour le développement de Diamaguène, à la page 20 » :

Premièrement ; certaines associations, malgré leur apolitisme statutaire cachent pas leur proximité politique avec le parti au pouvoir ; elles constituent, dans la société civile, la composante alliée à l'Etat. Par contre, d'autres associations, tout en affirmant leur apolitique n'hésitent pas à recevoir des gratifications de la part des partis politique de la place, qui manifestent de façon explicite leur intention de séduction. Les associations concernées ne manifestent aucune préférence politique apparente : leur stratégie, qui consiste dans un neutralisme actif, est en parfaite cohérence avec l'opportunisme qui les caractérise dans leurs quêtes de moyens pour leur fonctionnement et la réalisation de leurs objectifs. Troisièmement, il existe une autre catégorie qui, en raison de ses positions critiques par rapport à la politique de l'Etat, se situe dans le camp des composantes de la société civile alliée, du fait de leur opposition et ne soutiennent ni ne défendent le pouvoir en place. Dans les deux premiers cas, l'association perd son autonomie par rapport à son environnement politique et devient fragile du point de vue de son unité. Il n'y a plus de continuité dans ses actions.

D'autres facteurs, en dehors de la politique, peuvent aussi entraver l'incohérence et le manque d'unité dans l'association. Parmi ces facteurs, on peut citer les guerres de leadership qui obligent les membres à se distribuer dans des clans opposés et paralysent l'association, qui perd ainsi sa capacité d'action et d'influence sur son environnement. Il y a aussi les simples conflits interpersonnelles qui, s'ils ne sont pas maîtrisés à temps, peuvent éteindre sur le fonctionnement de l'association. La fragilité de l'association peut être extrême dans le cas où il se trouve obligé de changer d'objets, de domaines et de zones d'intervention. De telles associations continueront à changer longtemps qu'elles n'aient pas trouvé le facteur stabilisateur.

Le conseil de quartier, en tant qu'association de développement à la base, manifeste une grande autonomie par rapport à son environnement politique. Non seulement ses dirigeants actuels n'ont pas de vie active en politique, mais d'anciens membres actifs ont fini par privilégier le militarisme associatif devenu plus utile pour eux, par rapport au militantisme politique dont les résultats ont été jugés trop aléatoires.

Par ailleurs le conseil de quartier manque de cohésion interne, car à plusieurs occasions, des responsables de l'association se sont comportés en opportunistes, créant ainsi un conflit interne qui risque de la paralyser.

- **Relations avec l'environnement :**

L'Etat, avec ses différentes politiques sectorielles et les bailleurs de fonds, avec leurs différents programmes d'intervention, définissent leurs priorités d'action. Les collectivités locales avec leurs différents plans de développement local, les ONG et les autres associations locales avec leurs aspirations participatives au développement d'un pays. Dans ce champ, où chaque acteur apparaît comme un partenaire obligé pour l'autre, les associations locales de développement apparaissent, du fait même de leur proximité avec les populations, comme les intermédiaires obligés entre les acteurs institutionnels du développement : elles sont les portiers du développement local.

Dotée d'une faible capacité institutionnelle, les associations locales de développement ne peuvent accéder directement aux bailleurs (souvent grandes ONG étrangères ou nationales). Etant les portiers du développement local, mais se trouvant dans l'incapacité d'accéder directement aux bailleurs de fonds, les associations locales de développement doivent s'imposer quatre exigences pour affirmer leur rôle de portiers du développement local et pour acquérir la position de partenaire stratégique vis-à-vis des acteurs institutionnels et des ONG qui, jusqu'à présent, les considéraient comme de simples instruments de leurs politiques d'intervention :

1. Acquérir sur leur environnement les connaissances empiriques nécessaires leur permettant d'argumenter, aux pertinences, les plaider à construire ;
2. Maîtriser les techniques d'élaboration de projets pour accroître leurs chances de succès dans leurs recherches de financement ;
3. Maîtriser les outils de gestion : gestion comptable, gestion des matières, gestion des ressources humaines, etc pour disposer d'avantage d'atouts permettant une gestion performante des projets à réaliser ;
4. Asseoir un cadre autonome de concertation et d'échange entre associations locales en vue d'harmoniser leurs points de vue sur des questions d'intérêt communs, d'élaborer un plan alternatif de développement local, de constituer une force de pression auprès des autorités locales, au besoin, pour les causes communes qu'elles défendent, de négocier directement avec les bailleurs les conditions de financement des projets à réaliser, etc.

Aujourd'hui, les associations locales de développement, devenues plus conscientes du rôle-force qu'elles représentent dans le développement, cherchent à mieux s'organiser pour conquérir la place qui doit leur revenir : ne plus être de simple instrument d'exécutants pour les collectivités locales ou pour les ONG, mais des partenaires à part entière dont l'expertise sur les choses doit être prise en compte et le service, exécuté, évalué avec équité.

D'une façon plus concrète, les partenaires des associations locales se divisent en trois catégories :

1. Les partenaires institutionnels, l'Etat et ses démembrements, les collectivités locales etc.
2. Les partenaires d'appui au développement : les ONG étrangères et nationales, les fondations etc.
3. Les partenaires associés, les associations locales, les personnes ressources. etc.

Le conseil de quartier en plusieurs partenaires d'appui au développement.

- Le Partenariat Lille / Saint-Louis pour le financement des projets d'accroche, des GIE CETOM, du Fonds de développement local.
 - Le PPGE, pour le financement de l'assainissement de Diamaguène.
 - La fondation Les Lagrange pour la constitution de la maison de quartier.
 - Tchi Terranga pour l'équipement de la maison de quartier (logistiques, ordinateurs, internet)
 - Enda Ecopp pour la formation des membres du conseil de quartier
 - Le PELCP pour l'appui aux micro-entreprises et à la mutuelle des femmes de Diamaguène.
- Domaines d'activités :

Le domaine dans lequel intervient une association constitue aussi un critère d'appréciation de son utilité sociale. En effet, le domaine d'action ou d'intervention d'une association manifeste d'une façon générale le profil technico-professionnel réel ou à acquérir de ses membres, des ressources humaines qu'elle a à disposition. Les domaines d'activités relèvent le secteur de la vie où l'association détient les atouts nécessaires lui permettant d'être utile à la communauté.

De ce point de vue, il reste évident que les domaines d'activités peuvent changer, au fur et à mesure que les compétences dont elle dispose se manifestent et qui finissent toujours par engendrer une nouvelle recomposition des priorités

et des domaines d'action. C'est ainsi qu'il arrive que le domaine où l'association se signale au public, au début de sa vie, devienne différent. Par exemple, lorsque l'enthousiasme des premiers jours a baissé, la raison qui préside au bon fonctionnement de l'association reprend le pas sur la passion et la spontanéité qui constituaient, au tout début, l'élément de motivation nécessaire à la formation de tout acte initiatique.

L'étendue et la diversité de la zone d'intervention peuvent aussi être considérées comme des variables d'appréciation, car elles indiquent les limites de l'association et posent les contraintes et les limites liées à l'accès aux bénéfices des résultats par la population. De ce point de vue, plus la zone d'intervention de l'association est étendue et diversifiée, plus le niveau d'utilité de celle-ci est élevé dans la communauté. Il faut cependant préciser que cette extension de la zone d'intervention de l'association dépend des caractéristiques de l'environnement et des moyens matériels et humains.

La zone d'intervention du conseil de quartier, concerne Diamaguène dans sa globalité. Pour ce faire, le quartier est subdivisé en trois secteurs. A la tête de chaque secteur se trouve un responsable chargé d'informer régulièrement sa sphère de compétence et en retour, de faire parvenir au bureau du conseil de quartier les sentiments des habitants du secteur.

Ainsi le conseil de quartier développe des activités dans plusieurs domaines : formation, économique, social, éducation etc.

Il est aussi important de noter que dans le cadre de la réciprocité, une délégation composée de trois jeunes de Diamaguène a séjourné pendant deux mois à Lille.

1.5.4/ Amélioration des conditions de vie :

- **L'intérêt général :**

L'intérêt général veut dire l'intérêt exclusif de la communauté, sans considération pour les intérêts particuliers de groupes sociaux, alors on peut dire

que l'écrasante majorité des associations locales n'inscrivent pas leurs activités dans une logique de défense de l'intérêt général, car elles poursuivent toutes des objectifs de promotion économique, social et culturel de leurs membres. Si, par contre le concept d'intérêt général prend aussi en compte les intérêts particuliers et légitimes de groupes sociaux, alors on peut affirmer sans ambages que l'écrasante majorité des associations locales militent pour l'intérêt général.

Le conseil de quartier s'est déjà investi dans plusieurs actions :

- Devant l'absence d'une collecte régulière des ordures ménagères par la régie municipale, le conseil de quartier est parvenu à mobiliser l'intervention du projet CETOM (Collecte, Evacuation et Traitement des Ordures Ménagères) au sein du quartier. Aujourd'hui un GIE composé de chômeurs du quartier a été mis en place pour collecter quotidiennement les ordures à travers un système de traction animale (chevaux) moyennant une contribution mensuelle de 750 F CFA par ménage abonné. Le conseil de quartier, à travers sa commission Santé Environnement, assure un suivi rapproché de la prestation du GIE. Les résultats obtenus ont poussé d'ailleurs le GIE à étendre sa zone d'intervention dans les quartiers environnants.
- De même, du fait du déficit en matière de sensibilisation sur les problèmes de santé, le conseil de quartier a pu mobiliser le « Programme Mère-Enfant » soutenu par le Partenariat Lille / Saint-Louis et le district sanitaire de Saint-Louis dans l'optique de former 25 jeunes relais en Information, Education, Communication (IEC). En relation avec le comité de santé, ces relais ont beaucoup contribué à l'amélioration des comportements sanitaires des habitants du quartier grâce à des causeries et des activités de mobilisation sociale.
- Une des plus grandes actions du conseil de quartier est l'assainissement de Diamaguène. L'assainissement identifié comme projet prioritaire du quartier, à travers le Plan de Développement de Quartier (PDQ), a fait l'objet d'enquêtes complémentaires afin de mieux préciser sa nature et ses

composantes. Des études techniques menées par les services de l'hygiène et de l'hydraulique, appuyé par le PRADEQ avaient révélé la nécessité de construire des fosses étanches et des sanitaires en faveur de ce dernier.

D'un coût de plus de 50 millions de F CFA, le projet financé par le PGE (Programme Prioritaire de Génération d'Emploi) comporte une clause de cofinancement avec une contribution des ménages bénéficiaires de 25 %.

Ainsi, le domaine d'intervention du conseil de quartier demeure aussi vaste et varié car couvrant le développement local. C'est à la fois un cadre de structuration et d'appui aux organisations communautaires de base un espace de représentation du quartier mais aussi un cadre de gestion des problèmes du quartier. Comme tel, le conseil de quartier, en tant que dispositif se positionne au niveau de toutes actions de développement, en orientant les choix stratégiques à partir des résultats du PDQ et en assurant un suivi durable et rapproché.

- **Utilité sociale :**

L'utilité sociale d'une association se manifeste d'abord dans la pertinence et l'adhésion de ses membres ou de la communauté à des objectifs ; et ensuite dans le degré de satisfaction qu'apporteront les résultats de ses activités.

Le premier niveau d'utilité sociale exprime les besoins manifestes ou latents des membres de l'association ou de la communauté de base dont l'état d'insatisfaction a motivé une volonté collective de la prise en charge. Ce premier niveau traduit la reconnaissance par la communauté de ses problèmes et la capacité de celle-ci à élaborer des solutions à ses maux. Mais par delà tout cela, il est une bataille pour l'auto-promotion sociale. Ici, c'est le degré d'adhésion et d'attachement de la communauté aux objectifs de l'association qui manifeste l'utilité sociale supposée de celle-ci. L'association bénéficie d'une présomption d'utilité sociale.

Le deuxième niveau d'utilité sociale se manifeste surtout dans les résultats concrets réalisés par l'association, au fur et à mesure de son existence. C'est par

ses résultats que l'association manifeste son pouvoir d'influence et de changement sur son environnement et qu'elle laisse découvrir son utilité sociale réelle. Si les résultats obtenus sont tangibles et constituent une source réelle de promotion pour la communauté ou ses membres, l'association accroît sa légitimité sociale et fait l'objet d'une identification collective plus accrue. Le champ de recrutement de ses membres s'élargit et sa renommée grandit.

L'utilité sociale d'une association n'entraîne pas forcément un engagement participatif plus important de ses membres ou de la communauté, si les modalités de participation exigées ne sont pas réellement adaptées aux ressources ou à la culture du milieu. A l'heure où les associations accordent la priorité du bénéfice à leurs membres, quand bien même leur objectif affiché reste la promotion de la communauté, il devient nécessaire de juger l'utilité sociale de cette organisation.

- **Bénéfice pour la communauté et changement social :**

Quels que soient leurs domaines d'intervention, les associations apportent toujours un plus à leur communauté, soit par les espoirs qu'elles fournissent, soit par les services gratuits ou à moindre coûts qu'elles rendent à celle-ci et qui permettent d'accroître indirectement le pouvoir d'achat des habitants. Le conseil de quartier de Diamaguène a entre autres contribué à l'assainissement du quartier, permis à des jeunes et des groupements de promotion féminine (GPF) d'accéder aux financements, de contribuer à la formation des jeunes, de renforcer les soins de santé.

Quand on considère le conseil de quartier de Diamaguène au regard de tous les critères, ayant trait à l'utilité sociale, les remarques suivantes s'imposent : tant du point de vue de ses objectifs qui visent le développement local par la promotion d'activités susceptibles d'entraîner une mobilité sociale des membres de la communauté ou des changements positifs au niveau de l'environnement local, que de celui des résultats concrets de ses actions ou activités lesquels procurent une réelle satisfaction à la population du quartier, le

conseil de quartier se révèle, véritablement, comme une association à forte utilité sociale.¹⁴

Les nombreuses réalisations faites par le conseil de quartier de Diamaguène ont entraîné un véritable changement social.

Le changement social, c'est toute la transformation observable dans le temps qui affecte d'une manière qui ne soit pas provisoire ou éphémère, la structure ou le fonctionnement de l'organisation sociale d'une collectivité donnée et modifie le cours de son histoire.

Pour le sociologue du changement social Guy Rocher, le changement social se repère à quatre manifestations :

- le changement social doit être identifiable dans le temps.
- Il doit être durable.
- Il doit être collectif.

Il définit ainsi le changement social comme « le changement de structure qui résulte de l'action historique de certains acteurs ou de certains groupes à l'intérieur d'une collectivité donnée ».

Michel Crozier affirme que le changement n'est ni une étape logique d'un développement humain, inéluctable, ni l'imposition d'un modèle d'organisation sociale meilleur parce que plus rationnel, ni même le résultat naturel des luttes entre les hommes et leurs rapports de force. Il est d'abord la transformation d'un système d'action. Pour qu'il y ait changement, il faut que tout le système d'action se transforme, c'est-à-dire que les hommes doivent mettre en pratique de nouveaux rapports humains, de nouvelles formes de contrôle social.

Sont en question plus particulièrement les jeux qui commandent leurs rapports sociaux et forment la trame des institutions. Et ce qui doit changer dans ces jeux, ce ne sont pas comme on le croit un peu hâtivement, les règles, mais la nature même du jeu. Crozier poursuit en disant que le changement réussi ne peut donc être la conséquence du remplacement d'un modèle ancien par un modèle nouveau qui aurait été conçu d'avance par des sages quelconques, il est le

résultat d'un processus collectif à travers lequel sont mobilisées, voire créées, les ressources et capacités des participants nécessaires pour la constitution de nouveaux jeux dont la mise en œuvre libre, non contrainte, permettra au système de s'orienter ou de se réorienter comme un ensemble humain et non comme une machine.

Dans cette perspective, il faut le souligner, le changement dirigé a toujours deux faces. Il est changement d'une activité, d'une fonction, d'un mode opératoire, d'une technique dans un but économique, social ou financier. Mais il est en même temps aussi et toujours transformation des caractéristiques et mode de régulation d'un système, et il peut être, enfin, à la limite, transformation des mécanismes de changement eux-mêmes.

Ce point de vue sur le changement social reflète bien le contenu de l'étude que nous voulons mener.

C'est en nous basant sur ces concepts qui n'ont pas de théorie universelle que notre travail est réalisé.

I.6/ IDENTIFICATION DU THEME :

L'échec des différentes politiques de développement s'explique par la mauvaise philosophie qui les sous tendait. Celle-ci mettait trop l'accent sur la croissance, c'est-à-dire, la production des biens et services sans trop tenir compte, ni des structures de production, ni surtout des organisations communautaires de base. On a aussi abouti à des déséquilibres socio-économique hautement préjudiciables.

Le plan de développement du Sénégal a été conçu et conduit sur la base d'une planification centralisée étouffant toutes les initiatives individuelles et collectives. Ce qui a eu pour corollaire, le désintéressement des populations de la gestion de la chose publique et à la dégradation continue des conditions de vie des populations

Partant, la redéfinition d'un nouveau contexte de développement basé sur le développement auto entretenu en vue de la réduction de la pauvreté s'impose. Il s'y ajoute que les organisations de jeunes des quartiers (ASC) ne s'activaient généralement que dans les domaines sportif, culturel, et ce, le temps que dure la période des vacances.

Le choix de notre thème a été surtout guidé par ces quelques raisons. Il nous a semblé important de réfléchir sur l'initiative de Diamaguène car, les communautés de base sont devenues de véritables forces de développement et de démocratie locale. Nous voulons aussi offrir l'ensemble de Diamaguène comme une démarche pertinente de développement à la base. Notre objectif c'est alors de rendre compréhensible tout le processus des mécanismes de changement du quartier de Diamaguène.

Par ailleurs, les rares études faites dans le domaine concernent surtout les questions de décentralisation, de bonne gouvernance et non les mécanismes d'évolution ou de changement des quartiers.

I.7/ OBJECTIFS DE L'ETUDE :

Le développement à la base constitue actuellement la préoccupation de bon nombre d'Etats africains et d'ailleurs. Les communautés de base sont devenues le passage obligé pour tout développement qui se veut démocratique et durable.

L'objectif principal de notre étude est :

- de contribuer à la mobilisation des acteurs à la base dans prise en charge du développement de leur quartier et de promouvoir la citoyenneté et la démocratie locale en favorisant un dialogue permanent entre les populations, la Municipalité et les partenaires au développement.

D'autres objectifs sont aussi visés par notre étude :

- Etudier l'impact qu'a eu le conseil de quartier de Diamaguène sur les conditions de vie des populations.

- Décrire, analyser et évaluer les modes d'existence et de fonctionnement réels du conseil de quartier.
 - Contribuer à la mise en place d'une démarche stratégique de développement local basée essentiellement sur une dynamique participative.
 - Enfin améliorer les conditions de développement des communautés de base.
- L'atteinte de ces objectifs est intimement liée à la conception d'une méthodologie adaptée à notre recherche.

I.8/ METHODOLOGIE :

Dans sa partie empirique, l'étude s'est déroulée à Saint-Louis, dans le quartier de Diamaguène, à l'agence de Développement Communal, au Partenariat Lille / Saint-Louis, à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, et s'est étalée sur une période d'environ quatre semaines.

La partie plus analytique du travail s'est déroulée à Dakar et sur la même période.

A Saint-Louis, l'étude s'est déroulée en deux temps :

Premièrement une réunion regroupant 15 personnes, composées des membres du bureau et des présidents des commissions de l'association a permis d'établir un premier contact, qui a été suivi d'échanges avec les dirigeants de l'association. Plusieurs thèmes de discussion préalablement élaborés ont été explorés au cours des échanges. Pour l'essentiel, ces thèmes portaient sur :

- la mise en place du conseil de quartier
- la réalisation du C.Q
- le fonctionnement du C.Q
- Les conflits vécus par le C.Q
- Les difficultés vécus par les C.Q
- La participation des habitants de Diamaguène.

Au terme de cette réunion, une liste composée de 100 habitants de Diamaguène est établie, au sein desquels un échantillon de 45 personnes a été choisi pour

constituer la population à enquêter. Cet échantillon comportait des ménagères, des enseignants, des chefs d'entreprises, des artisans, des hommes de religion, des jeunes d'association, des élus municipaux.

Ce faisant, des éléments de l'échantillon en question ont accepté de passer des entretiens sur les thèmes suivants, bien évidemment élaborés à partir de certains thèmes récurrents abordés au cours des entretiens avec les dirigeants :

- Le rôle du conseil de quartier
- Les droits et devoirs des habitants de Díamaguène
- L'appui de l'Etat à l'égard du quartier
- Les réalisations du conseil de quartier
- Les aspirations à prendre en compte.

Il s'y ajoute également que cinq focus groups de six personnes ont pu se réaliser.

Cette méthodologie nous a permis d'obtenir des informations très intéressantes.

DEUXIEME PARTIE
CADRE DE L'ETUDE

CHAPITRE II

PARTIE THEORIQUE

II.1/ SUR LA REALITE DE LA DECENTRALISATION AU SENEGAL :

L'analyse historique révèle que la décentralisation a des fondements séculaires au Sénégal puisqu'elle remonte à la période coloniale plus précisément à 1872 avec la création des communes de Saint-Louis et Gorée .

En 1960, date d'accession du Sénégal à la souveraineté internationale, le statut de commune de plein exercice est élargi à toutes les communes.

Les autorités ont depuis lors opté pour une politique de décentralisation progressive et prudente marquées schématiquement par trois étapes reproduites ci-dessus.

- Première étape :

De 1960 à 1990

- Un semi-décentralisation marquée par une forte présence de l'Etat.
- Adoption du cadre des communes (loi 66-64 du «30 juin 1964) et des communes rurales (loi 72-25 du 25 avril 1972).
- Montage institutionnel des collectivités locales existantes.

- Deuxième étape :

De 1990 à 1996

Approfondissement de la décentralisation.

- Suppression du statut spécial des communes.
- Responsabilisation des Présidents de Conseils Ruraux dans la gestion communautés rurales

- Troisième étape :

Depuis 1996

Responsabilisation des collectivités locales

- Transfert des compétences de l'Etat aux collectivités locales.

¹ Les communes de Rufisque et Dakar sont créées respectivement en 1880 et en 1887. Les communes mixte vu le jour en 1904 et les communes de moyen exercice en 1955.

- Substitution d'un contrôle de légalité à posteriori au contrôle d'approbation a priori.
- Création d'une nouvelle catégorie de collectivité locale : la Région.

Les autorités ont certainement compris que le développement économique passe par la libération des initiatives, de l'esprit de responsabilité, de la mobilisation de la participation populaire que seule la décentralisation peut véritablement réaliser.

Le Sénégal compte aujourd'hui 433 collectivités décentralisées² aux quelles la été transféré, en plus des compétences générales, neuf nouveaux domaines de compétences³. L'Etat cherche ainsi à faire des collectivités locales, de véritables centres autonomes de décision.

Si l'on se limite aux simples aspects institutionnels, la décentralisation sénégalaise est presque parfaite. Elle met en avant des collectivités locales, bénéficiant de compétences propres exercées par des autorités élues par les populations elles-mêmes. Ces collectivités bénéficient formellement d'une autonomie administrative et financière.

Mais comme l'écrit François Larbie, « si la décentralisation a d'importantes conséquences sur les structures et le fonctionnement de l'appareil public, elle a également et nécessairement des aspects financiers qui lui donnent souvent sa vraie dimension »⁴. Cela est d'autant plus exact que les problèmes de développement économique, social et financier sont au cœur des préoccupations de la décentralisation. Ces problèmes doivent être pris en charge par les populations elles-mêmes ; ce qui suppose que les collectivités soient

² 11 régions, 67 communes et 103 communautés rurales.

³ Les secteurs suivants ont été transférés :

1. Domaines
2. Environnement et gestion des ressources naturelles
3. Santé population et action sociale
4. Jeunesse, sports, loisirs
5. Culture
6. Education
7. Planification
8. Aménagement du territoire
9. Urbanisme et habitat

véritablement maîtresses de leurs finances et soient en mesure de mettre en œuvre librement leur politique de développement, des programmes comme celui de réduction de la pauvreté.

II.2/ COMMUNES URBAINES ET QUARTIERS :

La commune urbaine est définie comme étant le regroupement des habitants de plusieurs quartiers, unis par une solidarité résultant du voisinage, désireux de traiter de leurs propres intérêts et capables de trouver des ressources nécessaires à une action qui leur soit particulière au sein de la communauté nationale et dans le sens des intérêts de la Nation.

La commune est administré et géré par :

- Un organe délibérant : le conseil municipal, élu au suffrage universel direct et au scrutin de liste majoritaire à un tour par les populations concernées pour un mandat de 5 ans.
- Et un organe exécutif : le Maire, élu avec ses adjoints par les conseillers.

Le fonctionnement administratif d'une commune est assuré avec le concours d'un Secrétaire Général nommé par décret ainsi que des services propres et des services déconcentrés.

Le quartier quant à lui, il est administré par un délégué de quartier nommé par le préfet.

II.3 Sur l'aptitude de la décentralisation à contribuer à l'amélioration des conditions de vie.

L'état du Sénégal a réussi à rallier la communauté internationale à la mise en œuvre de sa politique de décentralisation. Les collectivités locales n'ont jamais fait l'objet d'autant d'attention que ces dernières années de la réforme de la part des bailleurs de fonds.

⁵ François, Les finances locales, Paris - Dalloz, 1995, p 2

Ne serait ce que pour les deux premières années, c'est une enveloppe de plus de 100 milliards qui a été débloquée pour appuyer les communes, communautés rurales et communes d'arrondissements.

Ces sommes se répartissent ainsi : 66 milliards au titre du programme d'appui aux communes (PAC 1 et 2), 9 milliards du PAC 3 destinés aux communautés rurales, environ 10 milliards du fonds d'équipement pour la promotion des investissements dans les collectivités locales (dont 5.3 milliards versés directement à l'ADM(Agence de Développement Municipal) et l'AGETIP (Agence pour l'Emploi et les Travaux d'Intérêt Public) au titre de de contrepartie financière que les communes et les communautés rurales doivent verser pour être éligibles au PAC 2 et PAC 3, 1,7 milliards pour le PADDEL qui est une convention de financement entre les gouvernements français et sénégalais visant à accompagner la décentralisation dans ces composantes telles la maîtrise du développement par une bonne planification et le renforcement du dispositif de formation des élus locaux

Le programme National d'infrastructures rurales avec ses 17 milliards se propose de doter le monde rural de routes et d'équipements collectifs de base. Il y a à coté les différents programmes de l'USAID financés à plus de 28 milliards de la GIZ et plus récemment de l'Union Européenne avec le PSIDEL pour les communautés rurales et le programme élargie de lutte contre la pauvreté (PELCP), financé par le PNUD à hauteur de 7.420 millions de dollars .

L'efficacité de ces programmes d'appui à la décentralisation doit se mesurer en rapport au degré de réalisation des objectifs poursuivis au plan de l'amélioration du bien être général de la population. Or sur ce point, les résultats sont là : plus de la moitié des ménages sénégalais vit sous le seuil de la pauvreté.

Dans les quartiers de la commune de Saint-Louis, et plus particulièrement à Diamaguène où vit présentement une population de près de 8000 personnes (51,5% de femmes et 49,5% d'hommes), la pauvreté prend encore plus d'ampleur puisqu'elle touche environ 90% de cette masse humaine.

Une stratégie efficace de lutte contre la pauvreté exige de comprendre qui sont les pauvres, où ils se trouvent et ce qui les empêche de sortir de la pauvreté. Une bonne connaissance de la problématique de la pauvreté permet de choisir les interventions publiques, en fonction de l'impact escompté sur la pauvreté. Les programmes sociaux seront généralement des composantes importantes mais les interventions dans d'autres secteurs qui permettent d'augmenter les revenus des pauvres sont tout aussi importante dans une optique de relèvement du niveau de vie des économiquement faibles.

La création d'opportunités pour les pauvres est un élément essentiel de la lutte contre la paupérisation. Mais pour cela, il est nécessaire d'inverser le processus orienté de haut en bas dans l'œuvre d'éradication de la pauvreté. Il y a lieu de promouvoir de nouvelles formes de gouvernance et de programmation du développement local plus participatives et plus et plus ouvertes aux populations démunies. Autrement dit il faut repenser la décentralisation qui pourtant permet théoriquement d'associer les administrés à la prise de décision qui les touchent le plus immédiatement. Dans la pratique, les conditions d'une véritable autonomie de gestion ne sont réunies de façon exceptionnelle.

En effet, les collectivités locales ne disposent pas en général des moyens financiers et en personnel qualifié pour prendre en charge les affaires locales⁵ ; elles se limitent à une gestion routinière et médiocre de quelques services publics. L'analphabétisme ambiant est aussi un facteur bloquant.

⁵ L'autonomie financière tant vantée est plus un mythe qu'une réalité. Pour JCMartrot « pour qu'une entité territoriale décentralisée puisse être considérée comme dotée de l'autonomie financière, il faut qu'elle soit dotée d'un budget propre, qu'elle dispose de ressources propres, qu'elle ait une vie financière indépendante ce qui implique une souveraineté normative dans le domaine de la gestion financière... » Au Sénégal on ne peut pas parler de fiscalité locale, aucune collectivité ne dispose d'impôt spécifique à sa localité. Les collectivités n'ont ni la capacité de créer ni de supprimer ou de modifier un impôt local.

CHAPITRE III

Quelques éléments de Monographie

III-1 Présentation du Conseil de Quartier de Diamaguène « le Kurel Suxxali Jammagën »

Le conseil de Quartier de Diamaguène, dénommé « Kurel Suxxali Jammagën est une fédération qui regroupe l'ensemble des organisations communautaires de base du quartier. Cette superstructure répondait à la nécessité d'avoir un espace représentatif et consensuel d'animation et de coordination du développement local à l'échelle du quartier. Ce dispositif que constituent les conseils de quartier a été favorisé par la volonté de la commune de saint-Louis, en collaboration avec la Partenariat Lille –Saint-Louis, d'approfondir la décentralisation en intégrant les quartiers.

Processus de création

En 1955, des responsables d'associations du quartier, avec l'appui du PRADI:Q mettent en place un comité de pilotage dont la mission consiste à élaborer le Plan de Développement du Quartier (PDQ) . Le comité de pilotage regroupant les mandataires des 46 associations du quartier, est structuré en commission thématique en fonction des priorités de développement du quartier. à savoir

- La commission santé /environnement,
- La commission formation / emploi,
- La commission financière,
- La commission jeunesse / éducation et loisir
- La commission organisation

Après un travail d'état des lieux mené par les jeunes du quartier, des enquêtes sont menées auprès des ménages et des opérateurs économiques pour évaluer les atouts et handicaps du quartier. Le résultat d'enquêtes, restitué et validé par les habitants du quartier et par les services techniques municipaux et régionaux, a

servi de base à la détermination des orientations stratégiques au développement du quartier, à travers un outil de planification stratégique destiné à guider les actions de développement du quartier, à savoir le PDQ.

Après l'élaboration du PDQ, un conseil de quartier est élu en lieu et place du comité de pilotage. Il est officialisé par l'institution municipale par arrêté. Ainsi, le Kurél Suxxali Jammagën a été le premier CQ à être officialisé par arrêté N° 0015 / CSL du 14 Novembre 1996. A ce jour, c'est seulement au niveau de la commune de Saint-Louis que les CQ ont acquis ce statut juridique qui permet à l'Institution Municipale de leur conférer un statut particulier dans la dynamique d'implication de la société civile mais aussi de leur déléguer certaines de ses attributions dans les limites géographiques de leur quartier. Cette reconnaissance assure aux CQ de Saint-Louis un ancrage institutionnel fort.

- **Missions.**

Ayant comme finalité d'assurer un développement communautaire à l'échelle du quartier, le CQ se propose de mobiliser les acteurs locaux dans la gestion de leurs problèmes de développement. A ce titre, le KSJ intervient comme un cadre de concertation et de mise en cohérence des acteurs et des interventions ainsi qu'un espace de mobilisation des ressources susceptibles d'assurer au quartier de Diamaguène son épanouissement. De ce fait, le KSJ contribue à la promotion de la citoyenneté et de la démocratie participative.

Ses objectifs principaux sont les suivants :

1. Regrouper les organisations communautaires de base de Diamaguène autour des enjeux de développement du quartier.
2. Susciter et / ou soutenir les initiatives d'auto-promotion développées dans le quartier.
3. Contribuer à la réalisation des projets et actions identifiées dans le cadre du PDQ.

4. Constituer l'interlocuteur privilégié pour toute intervention liée à des actions de développement dans le quartier.

• **Mode d'organisation**

L'objectif premier est que le CQ soit réellement représentatif de l'ensemble de la population du quartier. Pour ce faire, le choix a été fait de fédérer les associations formelles ou informelles du quartier comme :

- Les associations Sportives et Culturelles (ASC)
- Les Groupements de Promotion Féminife (GPF) et les « Mbootaay »
- Les Organisations de Jeunes Filles (OJF)
- Les Comités de Handicapés
- Les Associations de Parents d'élèves (APE), les Cellules Ecole-Milieu (CEM), les Comités de Santé, les représentants des Daaras
- Les GIE à vocation Communautaire
- Les Associations à thème
- Le Délégué de Quartier et les Conseillers municipaux résidants dans le quartier, sont membres mais à titre consultatif.
- Des personnes ressources sont associées au Conseil de Quartier en fonction de leurs compétences ou de leur domaine d'actions à travers les commissions ou en tant qu'animateurs de secteurs pour assurer une mobilisation plus large des habitants.

Le Conseil de Quartier est apolitique, non confessionnel et corporatif

• **Acquis du Conseil de quartier de Diamaguène**

L'action de mobilisation sociale, de coordination et d'animation qui échoit au KSJ demeure difficilement quantifiable. Ne débouchant pas forcément sur des opérations concrètes, cette action sous tendue par une logique de développement local pourrait être appréciée en fonction de l'accroissement de la capacité d'actions collectives du quartier, de la place occupée par la culture de quartier par rapport aux clivages socio-politiques ou encore de l'appropriation de la démarche d'autopromotion.

Ainsi, le KSJ se positionne aujourd'hui comme la structure relais du quartier auprès de la Municipalité et des partenaires au développement et prend le devant sur tout problème qui se manifeste sur son territoire.

En outre, à travers ses actions de mobilisation sociale, le KSJ a contribué à orienter les réflexes identitaires autour des associations vers les problèmes du quartier, le quartier n'est plus un espace neutre où cohabitent des individus ou des familles, mais un espace approprié par des habitants qui se mobilisent pour prendre en charge tout problème relatif à leur cadre de vie.

Par ailleurs, la reconnaissance du quartier, en tant qu'entité ayant ses problèmes spécifiques par rapport à la ville, constitue une avancée dans le dispositif institutionnel d'une décentralisation de plus en plus poussée qui ne s'arrêterait plus aux collectivités locales (Commune, Communauté Rurale) mais irait jusqu'aux populations, reconnues comme actrices locales de développement.

III – 2 Présentation du Programme de Renforcement et d'Appui au Développement des Quartiers. (PRADEQ)

• Contexte institutionnel.

Dans le cadre de la décentralisation et de l'impulsion des populations dans le développement de leur quartier, la commune de Saint-Louis a entrepris depuis 1995 une politique de mise en place de conseils de quartier, destinés à être des relais locaux de développement dans les quartiers. Ce travail a été confié à la cellule de coordination, d'information et d'animation pour le développement local (CCIADL), qui l'exécute par le biais du programme de Renforcement et d'Appui au Développement des Quartiers (PRADEQ) avec l'appui technique et financier du Partenariat Lille / Saint-Louis.

Ce programme est piloté par deux chargés d'études, un sénégalais et une volontaire de l'Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP) Ils sont soutenus dans leur mission par une commission pluridisciplinaire composée

de services déconcentrés de l'Etat : le CDEPS (Centre Départemental d'Education Populaire et Sportive) et le Service du Développement Communautaire ainsi que de structures fédératives d'associations, le C.A.J. (Conseil Communal de la Jeunesse) et l'ODCAV (Organisme Départemental de Coordination des Activités de Vacances).

• **Historique et Objectifs du PRADEQ.**

Le PRADEQ, né en 1995, fait suite au « Programme d'Animation Sociale Urbaine » démarré en 1989 dans le quartier de Pikine. Ce nouveau programme traduit la volonté de dépasser des projets ponctuels en réponse à la demande de groupes particuliers pour adopter une approche globale et cohérente au niveau des quartiers, testée sur le quartier de Diamaguène, la démarche se poursuit aujourd'hui sur cinq autres quartiers, Léona, Darou, Faux Claires et Khou. Le Conseil Municipal a adopté en Novembre 1997 une délibération demandant à la CCIADL d'assurer l'extension progressive du Programme à l'ensemble des quartiers de la ville de Saint-Louis.

L'approche du PRADEQ se base davantage sur une logique de développement local que sur une logique de projet.

Son objectif est de mobiliser les acteurs de la base dans la prise en charge du développement de leur quartier et de promouvoir la citoyenneté et la démocratie locale en favorisant un dialogue permanent entre populations, commune et partenaires au développement. Son action consiste d'une part à appuyer les initiatives d'auto-promotion portée par les acteurs locaux dans le quartier à travers la mise en place d'un cadre d'intervention adéquat, le conseil de quartier et d'autre part à travers la définition et la mise en œuvre de plan de développement de quartier. Son intervention couvre trois domaines.

D'abord, un appui institutionnel pour mobiliser les structures et les personnes ressources autour d'un comité de Pilotage et plus tard autour d'un conseil de quartier. Celui-ci joue un rôle de coordination des différentes actions de

déroulant dans le quartier. un rôle de consultation pour toute intervention ayant pour cadre la quartier et enfin un rôle d'intermédiation en tant qu'interlocuteur privilégié des partenaires extérieurs.

Ensuite, un appui méthodologique au comité de Pilotage consistant à faire le diagnostic du quartier et élaborer le Plan de Développement du Quartier (PDQ). Enfin, un appui en terme d'intermédiation financière, consistant après le montage des projets prioritaires issus du PDQ, à accompagner le Conseil de Quartier dans la recherche de financement. Le CQ ayant été au préalable officialisé par l'autorité municipale.

- **La démarche du PRADEQ.**

Le PRADEQ adopte un processus flexible et non linéaire qui s'adapte aux dynamiques spécifiques de chaque quartier. Le cadrage général de la démarche s'articule autour de quatre étapes :

- **Le diagnostic participatif.**

Les habitants du quartier élisent un comité de Pilotage représentatif de l'ensemble des associations et des personnes ressources du quartier. Celui-ci a pour mission de piloter le diagnostic participatif du quartier, en relation avec le PRADEQ. A cette fin, il est structuré en commissions liées aux enjeux de développement du quartier (*emploi, formation, aménagement, etc.*)

- **L'élaboration du Plan de Développement du Quartier (PDQ).**

Le comité de Pilotage organise des séances de restitution / validation du diagnostic des enquêtes auprès des populations, des services techniques et des partenaires potentiels. A partir du diagnostic, les problématiques et actions prioritaires pour le quartier sont formalisées dans un outil de planification stratégique : le Plan de Développement du Quartier.

• **La création du Conseil de Quartier.**

La municipalité reconnaît officiellement le Conseil de Quartier comme l'interlocuteur local et constitue une structure relais entre la population et tous les partenaires au développement intervenant dans le quartier (municipalité, opérateurs de développement, bailleurs de fonds, etc.). Le Conseil de Quartier de Diamaguène a été le premier à être reconnu en 1996.

• **La mise en œuvre du PDQ**

Le Conseil de Quartier est chargé de mettre en œuvre des projets inscrits au Plan de Développement du Quartier. Le PRADEQ l'appuie dans le montage et la mise en relation avec des partenaires techniques et financier.

Cette démarche peut déboucher sur la réalisation de projets mais ces derniers ne sont pas une fin en soi mais simplement un élément de crédibilisation de la démarche.

• **Quelques acquis du PRADEQ.**

Un meilleur rapprochement entre la commune et les populations : d'une part les populations dépassent la dimension uniquement politique de la Municipalité et ont une meilleure perception des rôles dévolus à l'institution ; d'autre part la municipalité peut s'appuyer sur les conseils de quartier pour mettre en œuvre une politique urbaine cohérente et une gestion urbaine plus efficiente.

Les populations apprennent à travailler ensemble et à dépasser le cadre de leurs structures respectives ainsi que les clivages socio-politiques pour l'intérêt du quartier.

Les populations ont une meilleure maîtrise de leur quartier, sont mobilisées dans la prise en charge des problèmes urbains et sont reconnues comme de véritables acteurs du quartier.

En dehors des quartiers, l'action PRADEQ concerne aussi les associations de la ville de saint-Louis. Dans ce cadre, le PRADEQ intervient comme centre – ressource avec des missions d'orientation, d'informations, d'appui

organisationnel, de montage technique de dossiers et d'intermédiation avec les partenaires au développement.

• **Les Contraintes.**

- Le défi de la mobilisation durable des populations autour des enjeux de développement du quartier au sein du Conseil de Quartier est tributaire de moyens financiers pour la mise en œuvre des projets inscrits au Plan de Développement du Quartier.
- Les conseils de quartier constituent une innovation organisationnelle à Saint-Louis. C'est pourquoi, sa mise en place demande beaucoup d'efforts en matière de sensibilisation et de mobilisation des populations pour éviter qu'ils soient considérés comme une structure concurrente par les associations du quartier. En outre, du fait de la logique instrumentale très présente au niveau des populations, celles-ci confèrent une légitimité au conseil de quartier en fonction des ressources stratégiques qu'il arrive à mobiliser.

• **L'état d'avancement du programme**

A ce jour, le PRADEQ intervient sur cinq quartiers de Saint-Louis.

-Le Conseil de quartier de Diamaguène a tenu son assemblée générale de renouvellement en 2001, après avoir atteint une maturité institutionnelle et fonctionnelle. Deux projets communautaires prioritaires majeurs ont été mis en œuvre : un projet de collecte d'évacuation et de traitement des ordures ménagères et un projet d'assainissement consistant en la construction de fosses et de sanitaires et un raccordement au réseau d'égout pour les ménages les plus démunis du quartier. Grâce à une meilleure connaissance du quartier, le CQ a acquis une capacité de négociation avec les partenaires institutionnel, technique et financier.

CHAPITRE IV :
OPINIONS DES HABITANTS DU
QUARTIER SUR LE
Kurël Suxxali Jammagën

Plusieurs personnes interrogées sur le fonctionnement et l'utilité du Conseil de Quartier ont tenu les propos suivants :

Madame N.D, 45 ans ménagère :

« Le CQ a apporté à Diamaguène ce qu'aucun politicien n'a jamais réussi à faire. Maintenant Diamaguène peut dignement relever la tête ».

cette même dame, grâce à l'intervention du CQ, a obtenu pour son GPF, un financement destiné à des activités économiques.

Madame R.N, habite le quartier depuis une cinquantaine d'année se souvient encore des drames humains qui résultaient des inondations et témoigne :

« Ce quartier connaît des inondations à chaque hivernage et suivant les intensités des pluies. Les habitants vivaient un véritable calvaire. L'eau était dans les chambres jusqu'au ras des lits. Et après la saison des pluies, durant plus de quatre mois, certaines rues étaient impraticables à cause des eaux stagnantes et de la grande insalubrité. Avec l'avènement du Conseil de Quartier, appuyé par des partenaires, ces inondations ne sont plus que de mauvais souvenirs.

Monsieur M.P, 57 ans, insiste davantage sur les inondations et propose, pour leur éradication, la création d'un réseau de canalisation pour l'évacuation des eaux de pluie.

Pour ce faire, le Conseil devrait pouvoir créer une caisse de solidarité alimentée d'abord par les habitants du quartier pour ensuite servir à l'achat de plusieurs charges de sable. Après quoi, les bailleurs vont nous appuyer.

AF, 38 ans, secrétaire préconise des solutions.

« Les habitants du quartier ne manquent pas de volonté. Mais ce sont les moyens qui manquent ; la pauvreté pèse sur tout le quartier, et lourdement. Le Conseil de Quartier doit multiplier ses partenaires et aller même au delà des seuls partenaires

européens. Le CQ doit monter un grand projet spécifique à la lutte contre les inondations du quartier, et adresser aux différentes ambassades et même aux Nations Unies. »

M.G.N., 90 ans, imam des trois mosquées du quartier.

« La mosquée a plus d'une trentaine d'années, elle mérite d'être réfectionnée. Les gens sont insensibles aux appels d'aides en faveur de la mosquée. La morgue ne fonctionne pas, faute de climatisation et les corps sont amenés dans celle d'une autre mosquée ».

C.D, 68 ans, retraité explique :

« a notre époque, nous avons tout fait pour rassembler les forces du quartier autour de l'essentiel, mais en vain.

Et voici que nos enfants et petits enfants réussissent cette grande action. C'est là tout le mérite du CQ, car la force est dans l'unité. Regardez maintenant combien notre quartier intéresse les partenaires au développement. J'ai personnellement demandé au CQ de saisir ces opportunités pour réaliser tous les grands projets du quartier. De grandes actions sont déjà faites dans le sens de l'amélioration des conditions de vie. Vivement que cela dure.

M.G, 33 ans, enseignant et natif du quartier décrit la situation sociale des jeunes dans le quartier qui commence à devenir un foyer de dealers et où se développent des agressions et des vols :

« Dans le quartier se développe le trafic de chanvre indien et les interpellations policières se multiplient. Les habitants décrient ces pratiques et font des dénonciations au niveau de la police. Une cellule de lutte antidrogue qui travaille avec le centre Jacques Chirac de Thiaroye est montée ici même.

Le Conseil de Quartier doit aussi s'attaquer à ce problème parce que tous les secteurs sont liés en matière de développement local. »

Pour Madame R.S, 64 ans, conseillère municipale PS depuis plus de 10 ans et habitant le quartier depuis l'âge de 22 ans, l'action et l'intervention des hommes politiques ont aussi contribué à faire changer le quartier. Rappelant que les premiers travaux d'assainissement d'il y a une quarantaine d'années remontent au temps du Maire Mar DIOÏ et que ses militants avaient sensibilisé sur l'état d'insalubrité du Quartier, elle ajoute comme pour dire qu'il n'y a pas que le Maire qui fait des choses utiles dans le quartier.

« C'est parce qu'on fait la politique ici que le quartier a été loti. que les gens possèdent leur titre foncier, un canal pour l'évacuation des eaux de pluie qui bientôt construit, il va traverser toutes les parties du quartier et coûte plusieurs dizaines de millions. Le Maire sortant a beaucoup pesé sur la balance pour cela ».

Par ailleurs certains habitants du quartier ont des griefs ayant surtout trait entre le Conseil de Quartier et l'Association pour le Développement de Diamaguène, malgré que les multiples réalisations du CQ aux services des habitants du quartier sont reconnues de tous.

Écoutons S.N, membre fondateur de l'ADD.

« Le conseil de quartier a perdu trop de temps pour se mettre en place ; presque un an. Or, l'ADD était déjà dans une vitesse de croisière très remarquable et elle a les mêmes objectifs que le CQ. Donc, la création du CQ n'avait pas de sens. Le PRADEQ devait, par conséquent s'appuyer sur l'ADD.

Il ressort de cet entretien qu'il existe un conflit réel de leadership pour le contrôle du quartier entre l'ADD et le CQ. Chacun prétend avoir plus de légitimité que l'autre. L'ADD oppose sa légitimité sociale et juridique à la simple légitimité institutionnelle du CQ qui n'existe que par arrêté municipal.

Y.D commerçant déplore lui aussi que le conseil de quartier soit une affaire de tarikha, car il y a une rivalité inter-confrérique.

« La présidence du Conseil de Quartier pose problème. Le premier président, ayant épuisé son mandat , n'a trouvé rien d'autre à faire que de placer son camarade de tarikha qui, tout le monde le sait, n'a aucune capacité pour diriger le conseil de quartier. Même le PRADEQ le sait, mais ils ont été pris de court. Cela risque de diviser le quartier.

F.N, 65 ans, ménagère, affiche de l'amertume à l'endroit du CQ qu'elle considère comme une organisation qui n'associe pas les personnes âgées, alors qu'elles peuvent rendre service :

« Le CQ, je l'entends très souvent dans mon entourage. Ils, tiennent des réunions, convoquent tout le monde sauf les personnes âgées. Quand on veut développer un quartier, tout le monde doit être associé. »

M.G, chômeur, 28 ans, regrette que le CQ soit une affaire de personnes égoïstes, qui ne pensent qu'à leur intérêt personnel :

« Interrogez tous les jeunes, ils vous diront que les mêmes « grands » qui étaient hier dans la gestion douteuse des navétanes, occupent aujourd'hui les postes clés du bureau du CQ. Ils accaparent tout : les formations avec peridium, c'est pour eux, les voyages à l'extérieur, c'est pour eux, même les matériels offerts par les partenaires, ils s'en approprient. Ceux là ne pensent qu'à leur développement et non à celui de Diamaguène. »

les membres du CQ, sur ces interpellations, apportent les éléments de réponse par rapport à certains problèmes soulevés.

Écoutons MG, 37 ans, membre de bureau :

« Diamaguène est un quartier difficile : beaucoup de personnes ne savent que critiquer et ne participent jamais aux activités. Nous organisons tous les trois mois des réunions d'information et ce sont toujours quelques membres du CQ

qui se présentent. Et pourtant s'il s'agit de vivres à distribuer, tout le monde accourt ».

CT, 43 ans, membre de bureau du CQ sur la question de l'ADD et du CQ, développe les arguments qui suivent :

« L'ADD a la prétention de représenter tout le quartier alors que le champ de recrutement de ses membres ne dépasse pas le plus souvent la partie Sud du côté de Diamaguène, où sont concentrés la majorité de ses dirigeants et de ses membres. L'ADD regroupe des individus, alors que le CQ regroupe les associations de toute sorte, évoluant dans le quartier et qui participe à sa vie.

Le militantisme associatif est soumis à une exigence de résultat au niveau de la communauté. Mais pour qu'il y ait résultat, encore faut-il qu'il y ait une continuité dans l'action ; continuité qui s'appuie sur des ressources conséquentes, aisément mobilisables pour l'association qui a besoin d'une bonne marge de manœuvre pour gérer sa vie et parfois, sa survie.

CONCLUSION

La mise en place du conseil de quartier de Diamaguène a favorisé l'émergence d'un cadre de concertation plus soutenu entre la commune de Saint-Louis et les différents acteurs de la société civile et ainsi, jeté les bases d'une meilleure implication de la société civile dans le processus du développement de la ville.

Le conseil de quartier de Diamaguène est une organisation regroupant l'ensemble des associations du quartier ainsi que tous les acteurs locaux pour promouvoir un développement communautaire auto entretenu.

De ce point de vue, le conseil de quartier de Diamaguène se présente comme un espace de concertation et de coordination des acteurs et des interventions ainsi qu'un espace de mobilisation des ressources susceptibles de permettre au quartier de Diamaguène d'assurer son épanouissement.

Et au terme de notre analyse, il faut dire qu'en dépit des difficultés relevées, la généralisation des conseils de quartier à tous les quartiers de Saint-Louis, la reconnaissance par les acteurs institutionnels et les populations, ainsi que les acquis incontestables du développement socio-économique à la base, font que cette nouvelle organisation est aujourd'hui irréversible.

Actuellement, le Conseil de Quartier « Suxxali Jammaguèn » jouit d'une audience considérable auprès des populations, des pouvoirs publics ainsi que des partenaires au développement. Les projets issus du plan de développement du quartier a déjà enregistré, pour l'essentiel, l'adhésion de plusieurs partenaires au développement. L'assainissement du quartier, la maison de quartier, la mutuelle des femmes, la mise en place d'un fonds de développement... sont des projets en cours d'exécution.

Le conseil de quartier est devenu une organisation très convoitée. On remarque d'ailleurs, lors des élections locales à Saint-Louis, les conseils de quartier étaient le centre des débats politiques au niveau de la commune. La convoitise est

devenue si grande que des alliances s'organisent assez souvent dans le quartier pour avoir le contrôle du conseil.

Ce travail sur le conseil de quartier de Diamaguène est intéressant parce qu'il ouvre non seulement de grandes perspectives dans l'approfondissement de la décentralisation, mais aussi du rôle que peuvent jouer les associations dans le développement de leur environnement.

Enfin de telles activités aux avantages multiples doivent être privilégiées pour créer les conditions d'un développement intégré et cohérent au niveau du quartier.

La finalité donc est de faire de Diamaguène un quartier disposant d'infrastructures de base et d'un environnement sain, où les populations occupées peuvent accéder aux services urbains de base et sont appuyés par un dispositif adéquat.

ORIENTATION

BIBLIOGRAPHIQUE

OUVRAGES – MEMOIRES – THESE ET DICTIONNAIRES.

1. Bonardel (R) 1992 « Saint-Louis du Sénégal, mort ou naissance » (Paris, l'harmattan.1992.
2. Miles (G) : Guide d'élaboration d'un projet de recherche (Bruxelles De BOECK Wesmael 1991)
3. Roger (G) : Le changement social (HMH Ltée 1968 tome 3)
4. dictionnaire critique de la Sociologie (PUF 1982-687)
5. Dictionnaire Robert pour tous
6. Dictionnaire Petit Larousse Couleur
7. Schwartzberg (RG) : « Sociologie politique, élément de science politique » (Mont Chresrtien Paris 4^e éd. 1988)
8. Niang (A) « Diagnostic institutionnel Participatif de l'association pour le Développement de Diamaguène (ENDA- PREFAL –1999)
9. Plan de Développement du quartier de Diamaguène –PRADEQ 1996.
- 10.Hellrigel. Slocum. Woodman: "Management des organisations" (traité traduit de l'américain par Michèle T.S Nouveaux Horizons. De BOECK Université 1992
- 11.cahier des charges pour la commission PRADEQ (Agence de Développement Communal 2000.)
- 12.Dieye (A). « La décentralisation dans une optique de lutte contre la pauvreté » (Centre d'Enseignement à Distance.2002, Sénégal)
- 13.Almamy S.T et Jean Y.L : « Décentralisation dans une optique de réduction de la pauvreté » (Centre d'Enseignement à Distance.2002, Sénégal).

ANNEXES

GUIDE D'ENTRETIEN POUR MEMBRES DU CONSEIL DE QUARTIER

- Origine de la structure
- Les réalisations du CQ
- La participation des habitants
- Les difficultés vécues par le CQ
- Le fonctionnement du CQ
- Les conflits vécus par le CQ

GUIDE D'ENTRETIEN POUR HABITANTS DU QUARTIER

- Les droits et devoirs des habitants de Diamaguène
- Les obligations municipales à l'égard du quartier
- Les obligations de l'état à l'égard du quartier.
- Les réalisations du CQ
- Les griefs contre le CQ
- Les aspirations à prendre en charge

